Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Prévention des dommages Analyse des signalements d'événement

Atelier sur la réglementation sur la prévention des dommages nº 5

29 mai 2024

Sécurité et prévention des dommages

Canada

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

Sujets

- **Événements liés à la réglementation sur la prévention des dommages (« RPD ») et dommages aux conduites : un aperçu**
- **Analyse des mesures préventives**
- **Analyse des causes**
- **Sensibilisation du public**
- **Ébauche de rapport trimestriel sur la prévention des dommages**

2

La présentation d'aujourd'hui commencera par quelques commentaires de base sur la qualité des données et les raisons pour lesquelles la Régie recueille des données pour les signalements au titre de la RPD. Je traiterai ensuite de certaines analyses générales et ciblées que j'ai faites relativement aux éléments suivants :

Taux de signalement général au titre de la RPD

Causes pouvant être évitées - Général

Causes liées à des dommages à la canalisation

Données relatives aux efforts de sensibilisation du public

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

Qualité des données

Observations des inspecteurs de la Régie

3

L'équipe de la prévention des dommages de la Régie analyse les données tirées des signalements au titre de la RPD, afin d'en dégager des thèmes et de cibler ses activités.

Il est important de tirer des leçons des contraventions à la RPD et des activités non autorisées (quasi-incidents), car il s'agit d'indicateurs avancés des activités pouvant causer des dommages, des groupes de parties prenantes qu'il faut sensibiliser et des régions où les activités sont en hausse.

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

Aperçu de la RPD et des dommages aux conduites

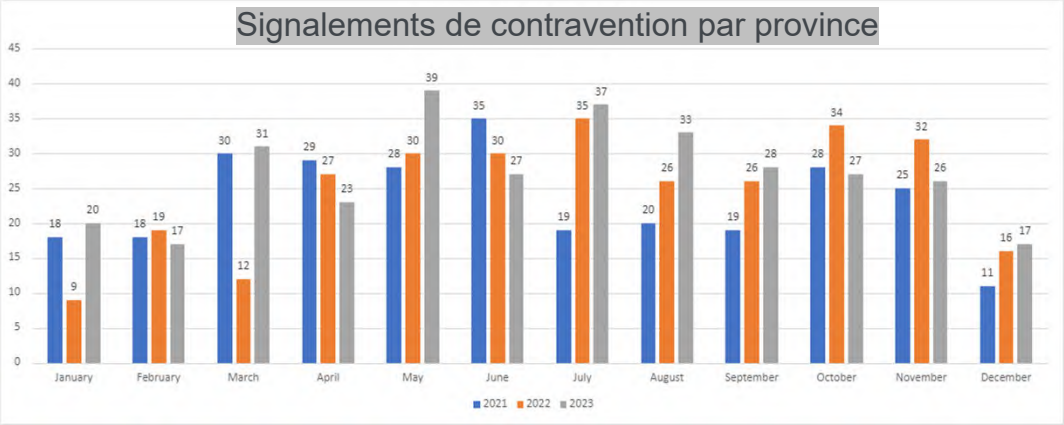

4

Les activités de remuement du sol connaissent des pointes saisonnières tout au long du printemps et de l'été et elles prennent fin progressivement à l'automne, après une vague d'activités liées à la fin de la saison de construction. Comme on le dit parfois pour rire, il n'y a que deux saisons au Canada : l'hiver et la construction. Le nombre d'activités signalées en décembre, janvier et février est habituellement faible, ce dont témoigne une comparaison du nombre de contraventions et du nombre de demandes de localisation présentées aux centres d'appel unique. Les pointes et les creux d'activité sont pratiquement identiques.

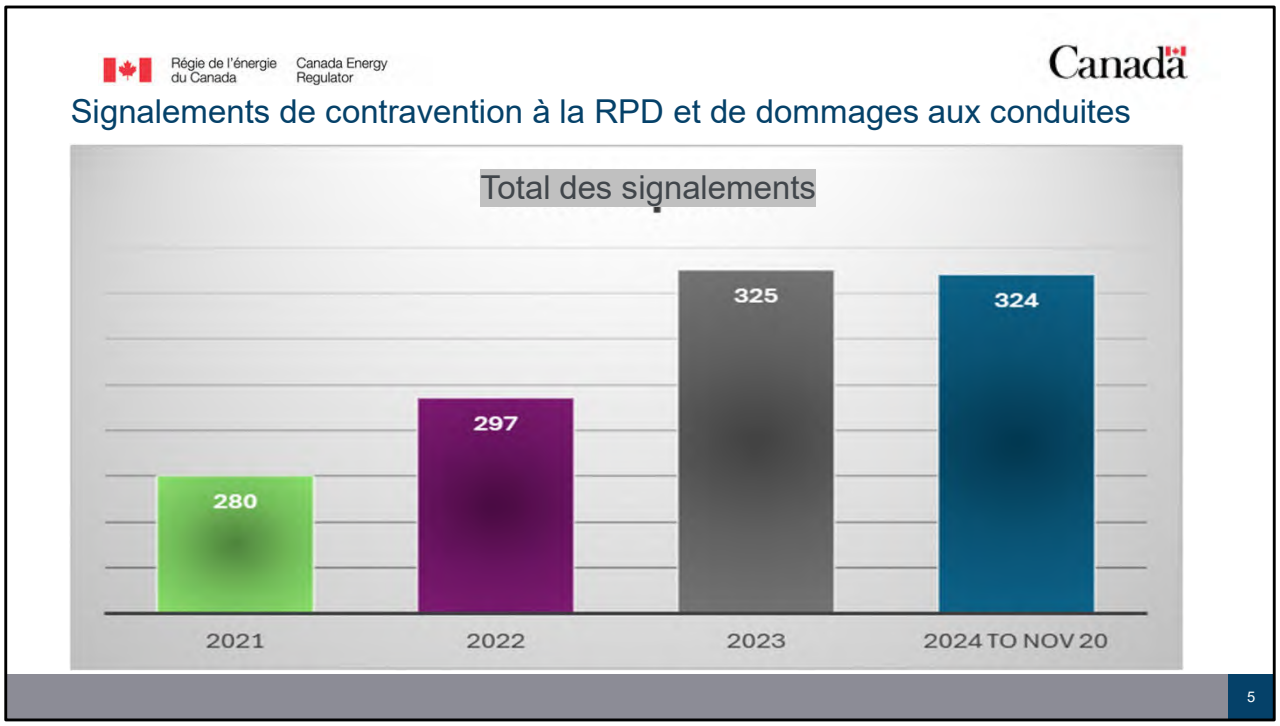

Nous voyons ici le nombre total d'événements signalés par année

Le nombre total de signalements d'événement est en hausse : en 2024, 324 signalements ont été faits en date du 20 novembre seulement. Le nombre de signalements est en hausse.

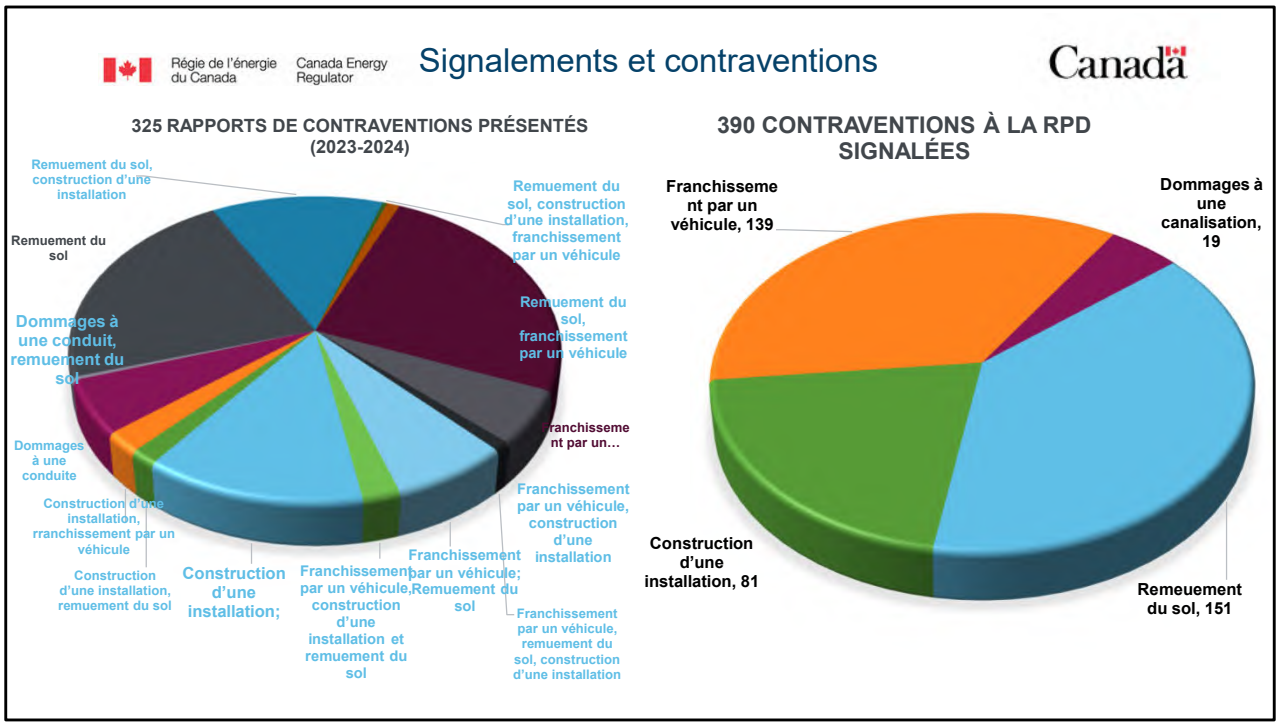

Le graphique de gauche montre qu'il y a souvent plusieurs types de contraventions signalées pour chaque événement, et ce, dans toutes les combinaisons possibles. J'ai divisé les types de contraventions en catégories. Ce graphique me fait réfléchir à la qualité des rapports. Dans combien de rapports sur le remuement du sol un franchissement par véhicule aurait-il dû être aussi indiqué ? Il en va de même pour la construction d'une installation. Il est important de consigner l'ensemble des contraventions lorsque vous signalez ces événements.

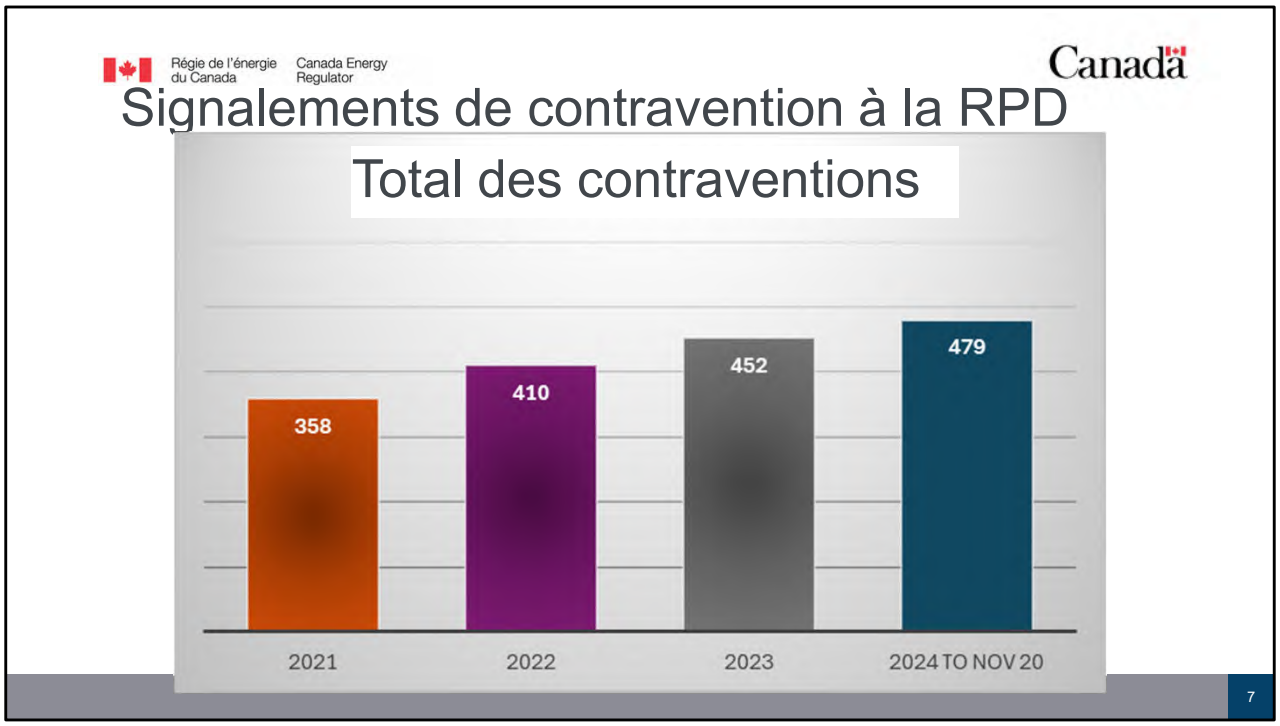

Nous voyons ici le nombre total de contraventions signalées d'année en année.

Nous pouvons voir que nous dépassons déjà le total des contraventions de l'an dernier.

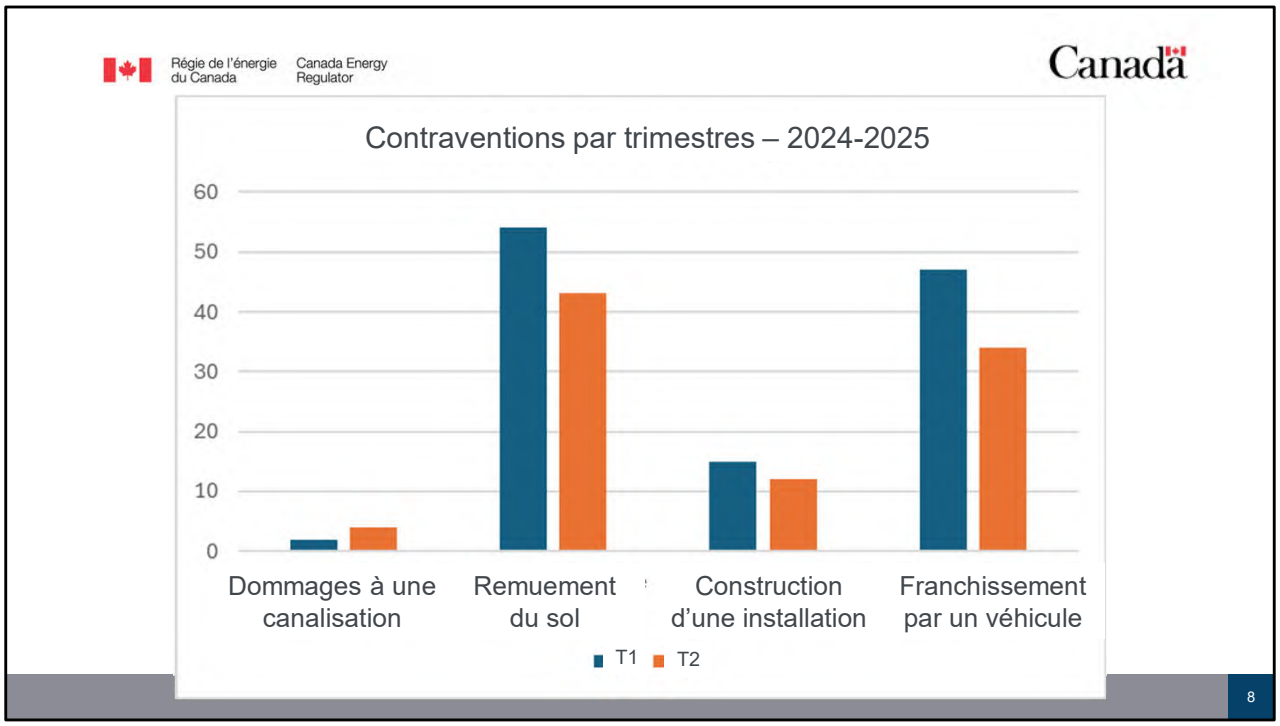

Nous voyons ici le nombre total de contraventions signalées d'année en année.

Nous pouvons voir que nous dépassons déjà le total des contraventions de l'an dernier.

Régie de l'énergie du Canada
Canada Energy Regulator

Signalements de contravention par province

Canada

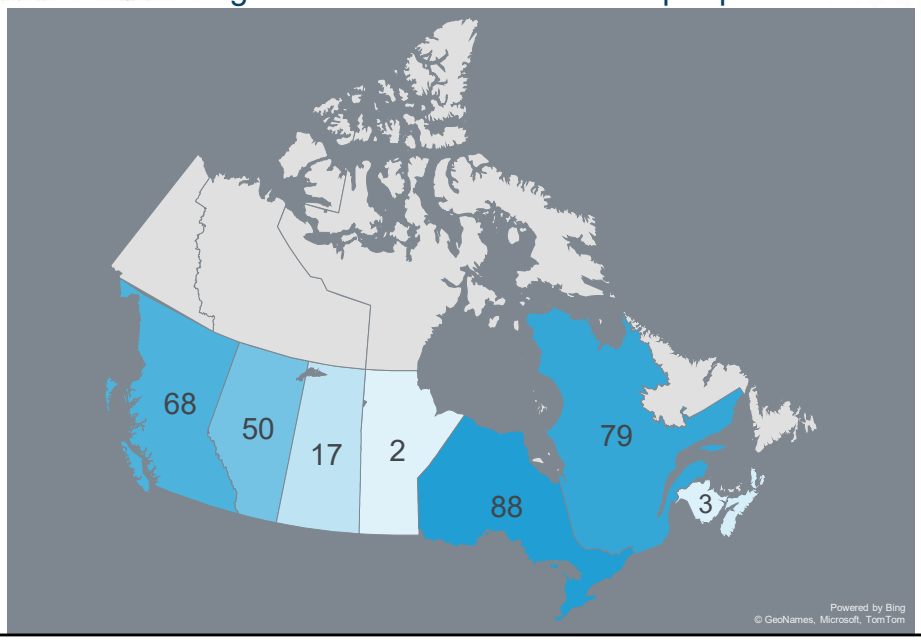

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Utilisation des terres

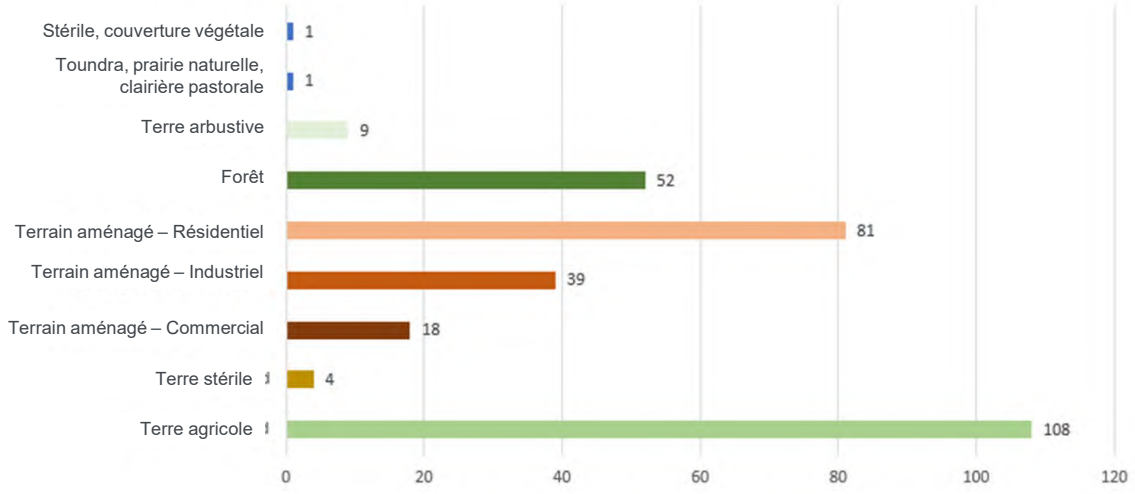

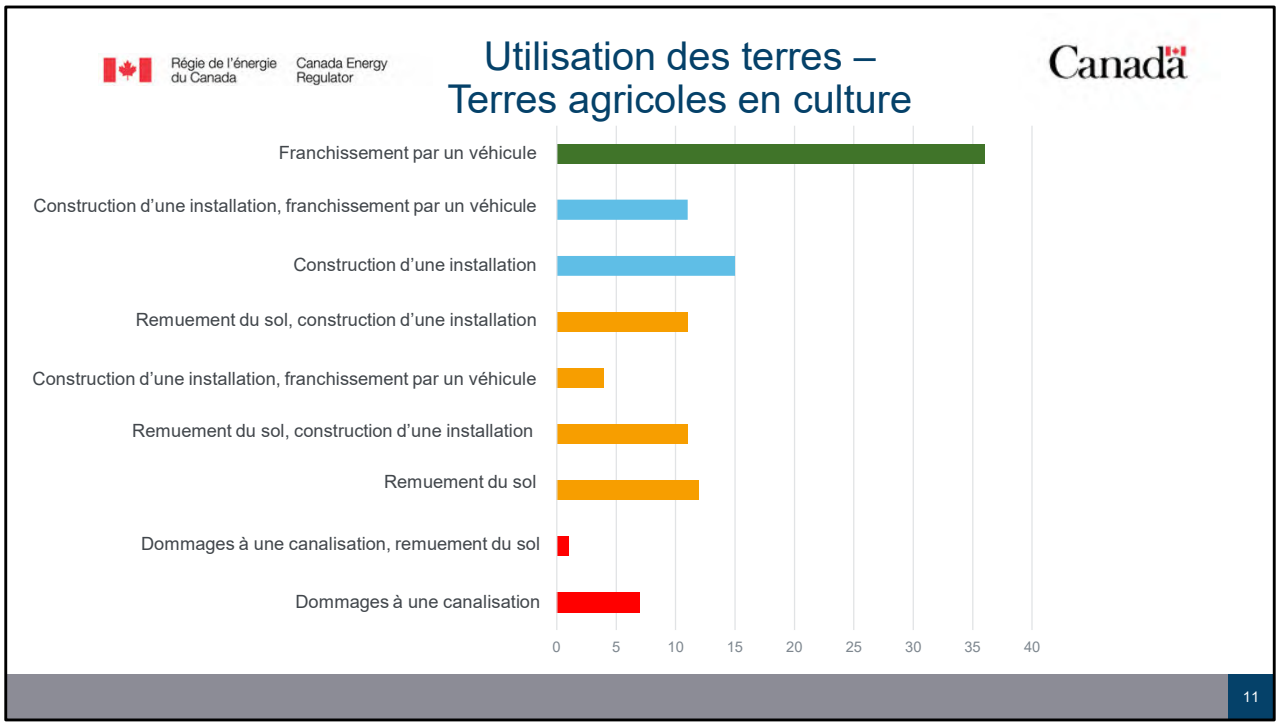

Il est intéressant de remarquer que le nombre de signalements visant des terres agricoles en culture est le plus élevé. La seule exception prévue au règlement est le croisement d'un pipeline par un véhicule ou de l'équipement mobile à des fins agricoles.

Les dommages à une conduite constituent la plus grande préoccupation. Ce sont d'ailleurs des dommages à une conduite sur des terres agricoles en culture qui sont à l'origine de la réglementation sur les croisements de pipelines. En 1986, un entrepreneur qui installait des tuyaux de drainage a été tué lorsqu'il a heurté une conduite de gaz à haute pression. La moitié des événements de dommages à une conduite se produisent sur des terres agricoles en culture. Est-ce que les sociétés se soucient des dommages aux conduites? Aux activités menées sur les terres?

Même si les dommages ont eu lieu il y a longtemps, il faut se demander comment ils ont été causés et comment ils peuvent être évités. Il ne s'agit pas de quasi-incidents : ce sont des incidents. Nous devons absolument apprendre de ces événements.

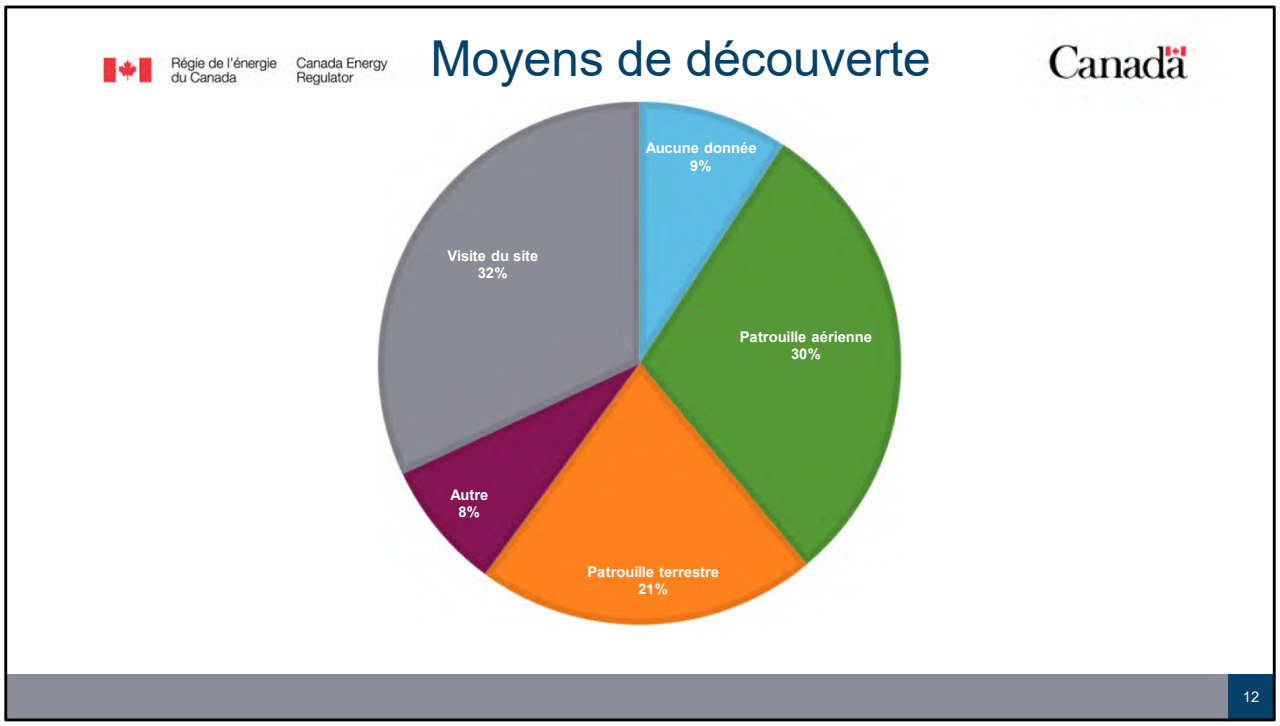

La catégorie Autre correspond habituellement à un signalement par une autre société pipelinière dans la même emprise ou par une autre personne.

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

Mesures préventives de niveau 1

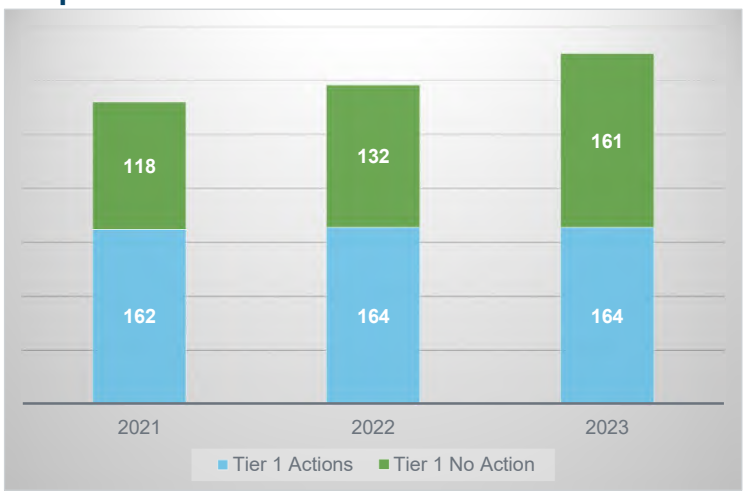

Dans 54 % des cas, des mesures préventives de niveau 1 ont été prises au cours des trois dernières années., ce qui signifie qu'aucune mesure n'a été prise dans 46 % des cas. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à l'atelier précédent, lors duquel on rapportait des mesures de niveau 1 dans 58 % des cas.

Nous approfondirons un peu plus les **mesures prises** par les sociétés dans les prochaines diapositives.

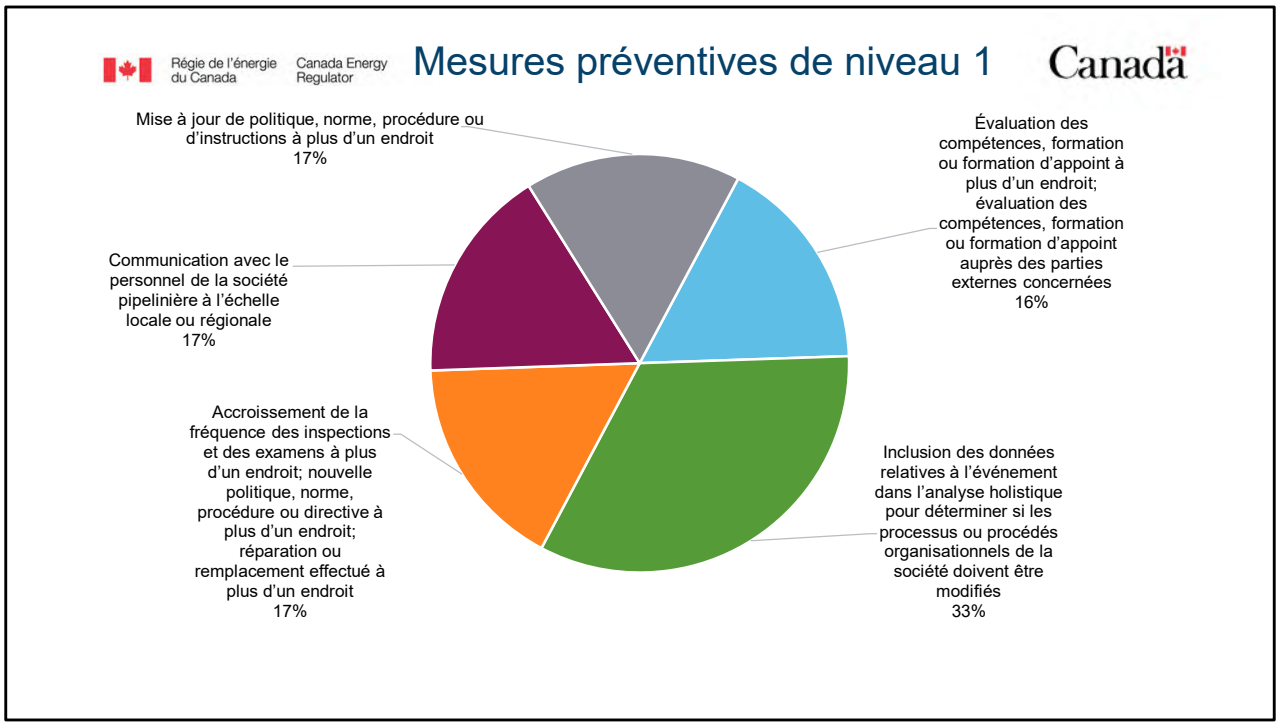

Selon les données de 2023, 52 % des signalements ont donné lieu à une mesure préventive de niveau 1. La mesure préventive de niveau 1 sélectionnée le plus souvent est la suivante : inclure les données relatives aux signalements dans une analyse holistique pour déterminer si les processus ou procédures [de la société] doivent être modifiés.

Dans le dernier rapport, qui portait sur la période de 2021 à 2023, cette mesure a été sélectionnée dans 62 % des cas et en 2023 seulement, dans 33 % des cas. Mais je suis content(e) de voir que d'autres mesures sont aussi sélectionnées.

On pourrait argumenter que le simple fait d'inclure les données relatives aux signalements dans une analyse n'est pas, en soi, une mesure préventive. C'est vrai. C'est la mise en œuvre des apprentissages tirés de l'analyse holistique qui nous intéresse vraiment. Les sociétés devraient faire des analyses, conformément aux alinéas 6.5(1)c) et s) du Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres. Est-ce que l'un d'entre vous veut nous donner un exemple d'amélioration des systèmes apportée à la suite d'une analyse holistique des données? Je suis certain(e) qu'il serait profitable à tout le groupe d'entendre des exemples d'amélioration continue.

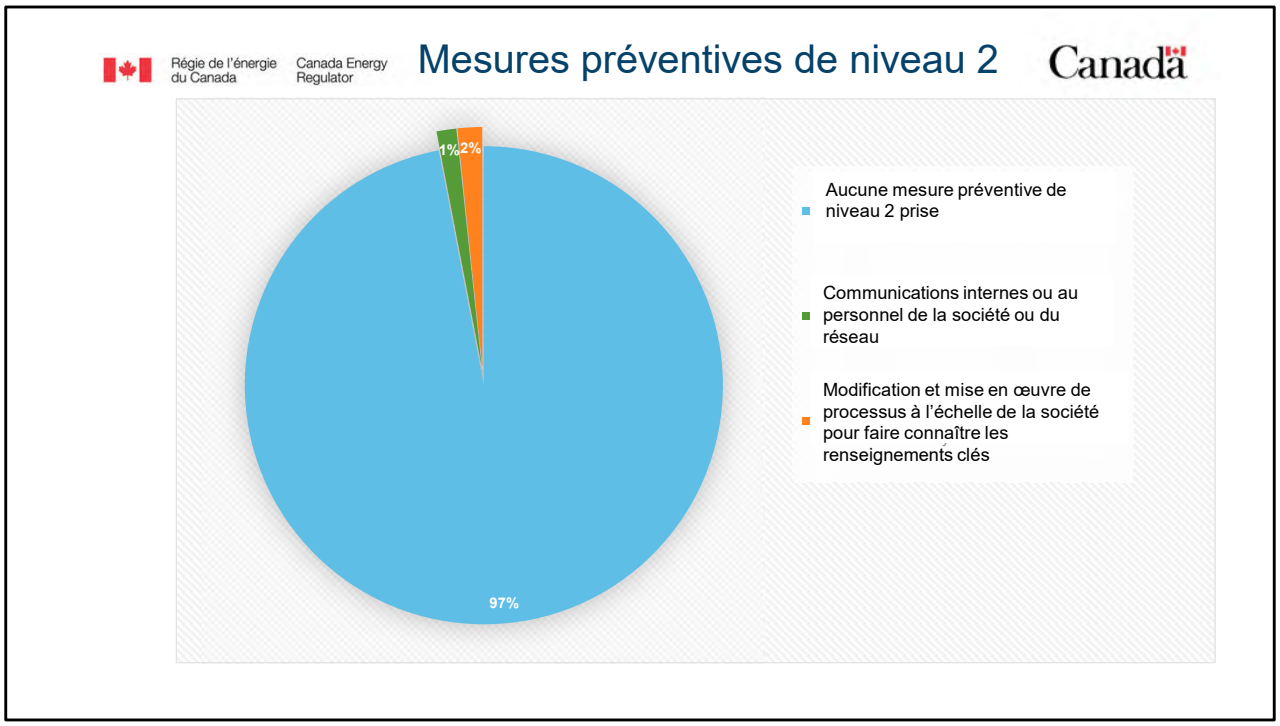

De tous les événements, 97 % n'entraînent pas de mesures préventives de niveau 2, une hausse par rapport à la moyenne des trois dernières années.

Il est entendu que toutes les contraventions à la RPD ne sont pas égales et que chaque société peut leur donner une suite différente. Il est toutefois important que la méthode employée pour donner suite aux événements soit logique et systématique. La Régie exige des rapports d'événement détaillés qui font état, à tout le moins, de la cause fondamentale et des mesures correctives. Nous nous attendons à ce que des mesures préventives soient prises pour améliorer le système de gestion de la société, lorsque nécessaire.

Les sociétés doivent être prêtes à décrire et à défendre leur système de classification interne des événements liés à la RPD. Elles doivent aussi être prêtes à démontrer que leur système déclenche une intervention, dont la mise sur pied de diverses équipes pour effectuer une analyse complète des causes fondamentales et faire enquête au besoin. Ce serait bien si, dans le cadre d'un atelier futur, l'une des sociétés relevant de la Régie était disposée à partager ses matrices de risque, ses

systèmes de classification et ses normes d’enquête en ce qui a trait aux événements liés à la RPD.

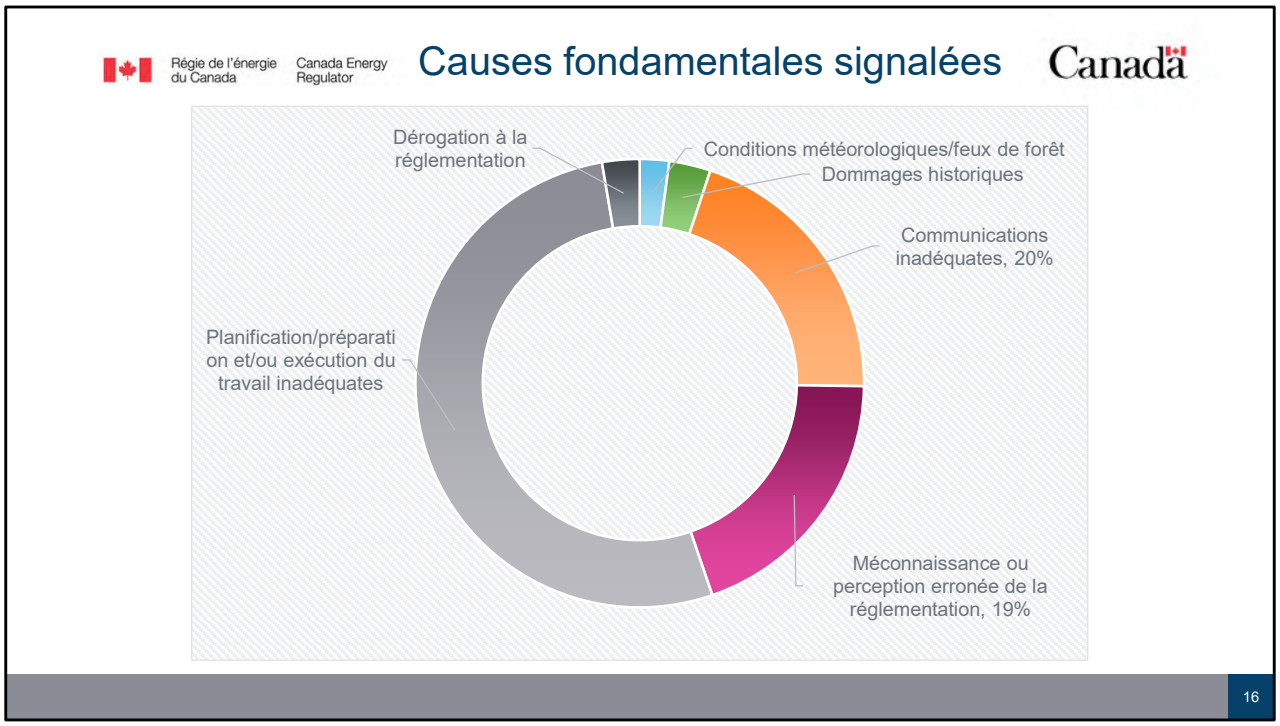

Lorsqu'on examine les dommages causés par des tiers et que l'on constate des lacunes dans la planification et l'exécution du travail, celles-ci peuvent sembler un peu subjectives. Cependant, en ce qui concerne les dommages causés par une première et à une deuxième partie, on peut se prononcer après avoir mené une enquête.

Lorsqu'on constate que 19 % des cas impliquent une méconnaissance ou une perception erronée de la réglementation, on se doit de se pencher sur les programmes de sensibilisation: sont-ils efficaces?

La communication inadéquate, à 20 %, est préoccupante : où la communication fait-elle défaut? Avez-vous fourni des informations de sécurité aux personnes exposées au danger, ou avez-vous subdélégué la responsabilité réglementaire du RPT (non-conformité)?

Bien qu'il ne s'agisse que d'une petite fraction des causes fondamentales, le non-respect de la réglementation est très préoccupant. Les entreprises s'efforcent généralement de développer et d'entretenir de bonnes relations avec les propriétaires fonciers. Que s'est-il passé pour les mettre dans une telle colère qu'ils sont prêts à risquer leur vie ?

Nous avons également discuté des dommages historiques et de la nécessité de poser des questions plus approfondies. Vous ne trouverez peut-être pas toujours les réponses, mais au moins vous pourrez dormir tranquille en sachant que vous les avez cherchées.

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

Sensibilisation du public

17

Les prochaines diapositives traitent des efforts de sensibilisation du public. La photo montre une personne qui, jusqu'à ce qu'elle fasse partie d'un comité technique pour la norme CSA Z663, Aménagement du territoire à proximité de réseaux de canalisations, croyait qu'il s'agissait d'un arrêt d'autobus dans son quartier. Sa maison jouxte l'emprise.

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

Cause fondamentale des activités non autorisées : méconnaissance ou perception erronée de la réglementation – 2021-2023

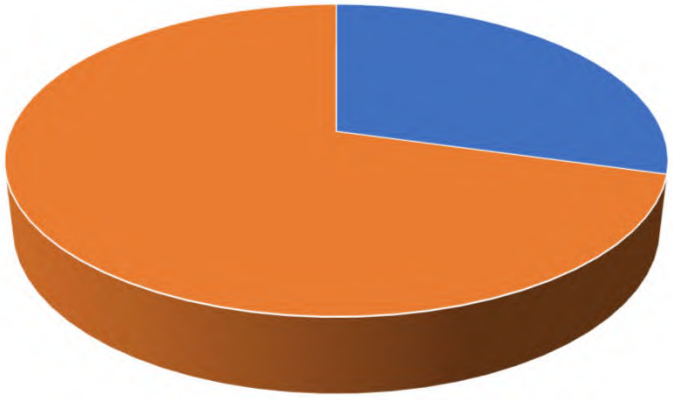

Le but de chaque programme de sensibilisation du public est de communiquer les exigences relatives à la vie et au travail à proximité de pipelines et de veiller à ce qu'elles soient comprises.

Si nous examinons les tendances sur trois ans, peu importe la partie en cause, nous avons constaté qu'un tiers de toutes les causes fondamentales comprennent :

- la méconnaissance de la réglementation;
- perception erronée de la réglementation.

Lorsque le personnel de la Régie examine un événement lié à la réglementation de la prévention des dommages et constate l'une ou l'autre de ces causes fondamentales, il consulte immédiatement la section de justification pour comprendre comment et pourquoi la partie contrevenante n'était pas au courant de ses obligations.

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

Méconnaissance ou perception erronée de la réglementation – Mesures préventives de niveau 1

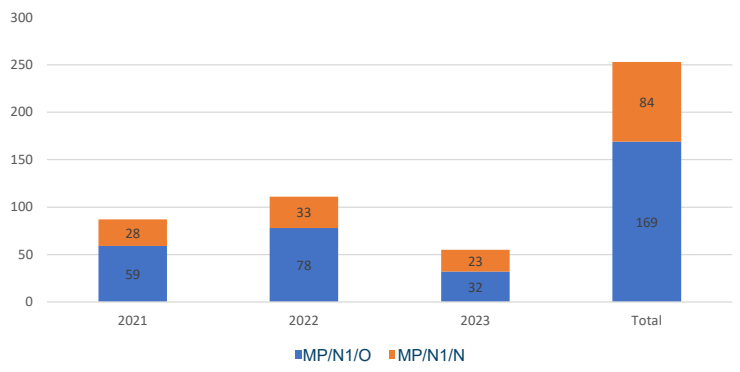

Les sociétés devraient non seulement approfondir leur réflexion pour comprendre pourquoi un règlement est inconnu ou mal perçu, mais aussi revoir, le cas échéant, leurs programmes de sensibilisation du public afin de remédier aux causes des activités non autorisées attribuables à ces lacunes.

Les mesures préventives de niveau 1 et 2, dont il a été question précédemment, permettent généralement de pallier ces lacunes.

Nous constatons que les deux tiers des événements causés par des règlements mal perçus et inconnus ont donné lieu à des mesures préventives de niveau 1.

Toutefois, comme nous l'avons vu avec les événements liés à la RPD en général, la mesure consiste le plus souvent simplement à inclure les données dans une analyse holistique.

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

Méconnaissance ou perception erronée de la réglementation – Mesures préventives de niveau 2

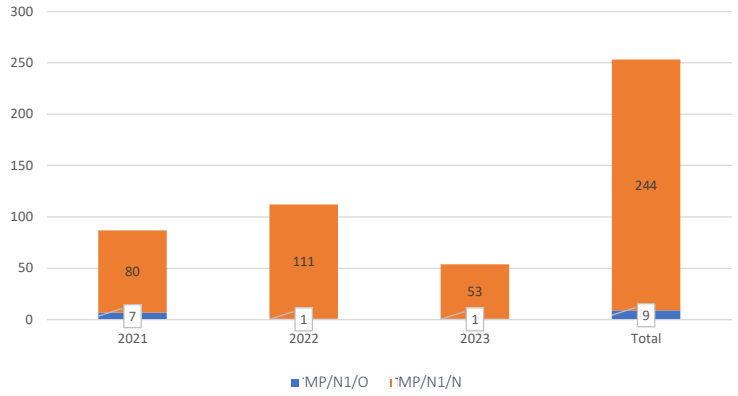

Selon les pourcentages indiqués, les sociétés ne déterminent pratiquement aucune mesure préventive de niveau 2.

Nous espérons que toutes les analyses holistiques en cours donneront lieu à de véritables occasions d'amélioration continue.

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA PRÉVENTION DES DOMMAGES

CONTRAVENTIONS À LA RPD

FY 24/25	Q1	Q2	Q3	Q4	Totals	
Number of Reports	68	51			**119**	
Number of Contraventions						
Damage to Pipe	2	4			**6**	3%
Ground Disturbance	54	43			**97**	46%
Construction of a Facility	15	12			**27**	13%
Vehicle Crossing	47	34			**81**	38%
Totals	**118**	**93**	**0**	**0**	**211**	
Event Status						
FY 24/25	**Q1**	**Q2**	**Q3**	**Q4**	**Totals**	
Closed	69	1			**70**	33%
Initially Submitted		13			**13**	6%
Review	6	1			**7**	3%
Submitted	43	78			**121**	57%
Totals	**118**	**93**	**0**	**0**	**211**	

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA PRÉVENTION DES DOMMAGES

ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

FY 24/25	Q1	Q2	Q3	Q4	Totals	
Field inspections						
Compliance screenings						
Implementation Assessments						
Totals						
	Q1	Q2	Q3	Q4	Totals	
Closed						
Planned						
Review						
Submitted						
Totals						
Compliance Actions						
NNCs						
IOO						
Totals						

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA PRÉVENTION DES DOMMAGES

ACTIVITÉS DE MOBILISATION

FY 24/25	Q1	Q2	Q3	Q4	Totals	
DPR Workshops	1		1			
Presentations						
Meetings (compliance?)			2			
Trade Shows						
CSA Committees		2	2			
Common Ground Alliance (meetings?)	4	2	2			
Social Media						
Media						
Totals						

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA PRÉVENTION DES DOMMAGES

PROJETS CONNEXES – RÉGLEMENTATION

FY 24/25	Q1	Q2	Q3	Q4	Totals	
Section 335 applications – consent						
Section 335 applications – cost apportionment						
Agricultural Safety Screenings						
Safety Advisories						
Enforcement Actions						
Totals						

Régie de l'énergie du Canada | Canada Energy Regulator

Canada

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA PRÉVENTION DES DOMMAGES

QUESTIONS ÉMERGENTES

FY 24/25		
Extreme Weather		
Management of Consent		
Agricultural Safety Screenings		
IPL DPR Compliance		

J'espère donc que ces diapositives vous auront donné matière à réflexion.

Elles seront disponibles pour distribution afin que vous puissiez les examiner de plus près.

Si certaines données peuvent soutenir vos efforts et vos initiatives, c'est formidable.

Nous continuerons à analyser les rapports que nous recevons, car ces informations alimentent notre plan stratégique. Je terminerai sur la même note que celle avec laquelle j'ai commencé.

L'intégrité des données est essentielle. Des rapports de qualité permettront une analyse de qualité et un apprentissage significatif.